



COMPTE-RENDU DE REUNION



Opération :	Elaboration du PLU de Ville	CR n°	4
Objet de la réunion :	Présentation du PADD aux Personnes Publiques Associées		
Date & lieu :	23 septembre 2016	Mairie de Ville	
Rédacteur :	Virginie COUTARD	Nbr de page :	2
Diffusé le :			

Organisme	Représentant	Mail	Téléphone	Présent	Excusés	Diffusion
Maire de Ville	M. BARBILLON Philippe	pbarbillon@wanadoo.fr		X		X
Adjoint au Maire	M. VALCK Denis	d.valck@wanadoo.fr	06 73 86 28 82	X		X
Adjoint au Maire	M. TROUILLET Gilles	gilles.trouillet@orange.fr		X		X
Conseillère municipale	Mme GIMARET	cathgim@orange.fr	03 44 09 24 13	X		X
Conseiller municipal	M. CARTON Christophe	c.carton.couverture@orange.fr		X		X
Secrétaire de mairie	Mme HULIN Amélie	mairie-ville@wanadoo.fr		X		X
DDT 60	Mme RINGAL Maryse	maryse.ringal@oise.gouv.fr	03 44 38 30 98	X		X
CCPN	Mme FILLION Sylvie	sylvie.fillion@paysnoyonnais.fr				X
Commune de Ribécourt	M. BONNETON André			X		X
Représentant local Chambre d'Agriculture	M. DUFLOT Patrick		03 44 09 04 77	X		X
VERDI	COUTARD Virginie	vcoutard@verdi-ingenierie.fr	03 44 13 13 54	X		X
Conseil Départemental de	M. PAUL Yves				X	X

Verdi Conseil Cœur de France

SIEGE SOCIAL : 99, rue de Vaugirard - 75006 Paris - Tél. 01.42.22.61.22 - Fax 09.72.13.45.66 - conseilcoeurdefrance@verdi-ingenierie.fr
SAS au capital de 37 000 € - SIRET 784 274 698 00017 RCS PARIS – APE 7112B – TVA Intracommunautaire FR 60 784 274 698

Agence Oise : ZI du Haut Villé, rue Jean-Baptiste Godin - 60000 Beauvais - Tél. 03.44.48.26.50 - Fax 09 72 13 45 65
www.verdi-conseil.fr



Organisme	Représentant	Mail	Téléphone	Présent	Excusés	Diffusion
l'Oise						
DDT Oise/ SEEF	M. BALLEUX Michel				X	X
Commune de Suzoy					X	X
DREAL	M. POULAIN Damien				X	X

Ordre du jour :

- Présentation du projet de PADD aux Personnes Publiques Associées.

	Sujets abordés	Action	
		Date	Concerne
1	<p><u>Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)</u></p> <p>Pour rappel, le PADD synthétise les grandes orientations générales d'aménagement pour les 10-15 prochaines années. Il s'agit d'un document qui présente le projet communal dans ses grandes lignes ; le PADD constitue la feuille de route pour la traduction réglementaire du projet (règlement graphique - règlement écrit - Orientations d'Aménagement et de Programmation).</p> <p>Le PADD nécessitera un débat officiel en Conseil Municipal.</p> <p>Il est précisé que l'ensemble des personnes invitées ont été destinataires du projet de PADD avec les convocations.</p> <p>Les trois axes du PADD sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Axe 1</u> : Préserver et valoriser le patrimoine naturel, paysager et bâti, tous garants de la qualité du cadre de vie à Ville ➤ <u>Axe 2</u> : Proposer un développement urbain cohérent et maîtrisé, en conservant le caractère rural du village de Ville ➤ <u>Axe 3</u> : Conforter l'identité économique de Ville et valoriser les potentialités du territoire 		

	Sujets abordés	Action	
		Date	Concerne
2	<p>Le bureau d'études fait une présentation détaillée des 3 axes et de leurs orientations respectives (<i>la présentation jointe au présent compte-rendu</i>).</p> <p>Remarques sur l'AXE 1 :</p> <p>➤ Le thème de l'eau étant important à l'échelle du territoire, il est convenu que le syndicat intercommunal en charge de la Divette sera convié à la prochaine réunion de travail.</p> <p>Remarques sur l'AXE 2 :</p> <p>➤ L'inventaire des éléments historiques à protéger pourrait être complété par : la Pierre Levée, le chemin des Pierres sacrées (vers Suzoy), les piliers (anciennes carrières) et la Cavée des Chênes. Les élus présents n'y semblent pas opposés ; ces propositions seront débattues lors du prochain Conseil Municipal.</p> <p>Remarques sur l'AXE 3 :</p> <p>➤ Le paragraphe traitant de l'activité agricole peut citer le projet d'un exploitant agricole implanté sur la commune, celui d'une production de fruits rouges sous serre.</p> <p>➤ Le paragraphe traitant du développement « touristique » peut être complété en y intégrant les enjeux attachés au passage de la Divette (développement d'une activité de pêche, aménagement paysager d'un espace public près de la rivière avec banc et table de pique-nique...)</p>		
3	<p>Autres points abordés</p> <p>♦ Le bureau d'études réceptionne le questionnaire agricole de M. DUFLOT. Un point sera fait pour savoir s'il manque encore des questionnaires suite à l'enquête agricole et économique.</p> <p>♦ La Commune remet un courrier de la DDT Oise en date du 23 août 2016 : ce dernier concerne principalement le Porter A Connaissance (PAC). S'agissant de la demande pour la mise à disposition du PLU approuvé sous format vectorisé, il est précisé que la Communauté de Communes du Noyonnais a fourni au bureau d'études les fonds de plans cadastraux du territoire adaptés.</p>		

Si la commune n'émet pas de remarques sur le présent compte-rendu, celui-ci sera envoyé d'ici 7 jours aux Personnes Publiques Associées

Prochaine réunion : le vendredi 28 octobre 2016 à 14h00, en mairie de Ville, pour la traduction réglementaire du projet communal (zonage).

Pour information, le débat sur les orientations générales du PADD au sein du Conseil Municipal aura lieu le lundi 10 octobre 2016 à 19h30.